

## OFFRE D'EMPLOI ETUDIANT N°26/27-SCIEN-09

<b>Service/Composante Direction</b>	<b>UFR - SCIENCES Département de Mathématiques</b>
<b>Activité</b>	Tutorat
<b>Descriptif de l'activité</b>	Soutien scolaire et aide méthodologique liés aux enseignements de Mathématiques de l'UE Calculus en 1ère année des L1 en 2 ans du portail Curie, afin de développer des automatismes calculatoires sur le programme du lycée. Le programme de travail hebdomadaire est basé sur deux outils numériques mis à disposition des étudiants et des tuteurs : la page amettec PrescriSciencences et la plateforme MaPS (Maths Pour les Sciences). Le tuteur rendra compte au responsable de l'UE chaque semaine de l'avancée du travail et du bon déroulement des séances.
<b>Profil et aptitudes requis</b>	Cette activité requiert la maîtrise de notions élémentaires en mathématique. Tout étudiant ayant validé une première année de licence scientifiques peut occuper le poste proposé. Une connaissance des deux outils numériques est souhaitée mais non indispensable. À défaut, la personne recrutée devra suivre une formation de 2h en sus de son temps de travail. Les candidats ayant suivi la formation des tuteurs "Bonus - UE PAUCANA" de l'UFR Sciences seront privilégiés.
<b>Nombre de poste prévisionnel</b>	1 poste de 24h
<b>Localisation</b> ( <i>préciser le(s) campus ou site(s) d'intervention</i> )	St-Jérôme
<b>Nombre d'heures global</b>	24h
<b>Dates ou période</b>	01/09/2026 au 20/12/2026
<b>Horaires de travail</b>	
<b>Rémunération</b>	2 SMIC
<b>Contact pour tout renseignement sur cette offre</b>	<b>Nom/prénom : VIREY Jean-Marc</b> <b>Tel : 0782023652</b> <b>Mel : Jean-Marc.Virey@univ-amu.fr</b>
<b>Dossier à télécharger</b>	<a href="https://recrutement.univ-amu.fr/fr/emplois-etudiants">https://recrutement.univ-amu.fr/fr/emplois-etudiants</a>
<b>A retourner à l'adresse</b>	<a href="mailto:jean-marc.virey@univ-amu.fr">jean-marc.virey@univ-amu.fr</a>
<b>Avant le</b>	24 août 2026

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas étudié

***Vous ne pouvez pas postuler pour un contrat étudiant si vous bénéficiez d'un contrat doctoral ou de tout autre contrat de travail avec une autre université ou un organisme de recherche (CNRS, INSERM etc)***